

Contact : Marc Papillon Tél. : 06.82.57.21.27

Courriel: changement@frapna.org

<u>Objet</u> : Contribution à l'enquête publique de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône

Valence, le 5 juillet 2019

Monsieur le Président de la Commission d'enquête

Vous trouverez ci-après la contribution de notre association à l'enquête publique de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône.

### Urgences écologiques

Alors que les Urgences écologiques n'ont jamais été aussi prégnantes en termes d'accélération du changement climatique et de disparition de la Biodiversité (les Rapports de très nombreux scientifiques se sont succédés en 2018 et 2019 pour le démontrer, la Société Civile a commencé en s'en saisir par de nombreuses manifestations publiques), le SCoT des Rives du Rhône apparaît encore très décalé des réalités du moment.

1 – Un observatoire du SCoT dont les résultats sont insuffisamment pris en compte Le projet de révision retient une croissance démographique de 0, 7 % en s'appuyant sur le modèle de l'INSEE et près de 35 00 logements nécessitant une consommation d'espace de plus de 1000 ha sur les 20 ans à venir (sans modification majeure des densités de logements par hectare selon le type d'armature urbaine) alors que l'Observatoire du SCoT met en évidence :

- une forte progression de logements vacants (plus de 6700) sur le territoire,
- une tendance marquée à la périurbanisation,
- des disponibilités foncières importants dans les tissus bâtis,

Cet observatoire pointe aussi l'importance des déplacements domicile-travail et la nécessité de renforcer les liens entre l'urbanisme et les transports alors que le projet de SCoT porte de vastes zones d'activités économiques et commerciales qui accentueront les déplacements pendulaires en voiture particulière faute de transports collectifs adaptés.

Pourquoi de telles incohérences dans ce projet de SCoT ?

#### 2 – Une consommation d'espace injustifiée

L'espace consacré aux activités économiques par ce projet de SCoT interroge : près de 1000 ha sur le territoire du SCoT dont plus de 250 ha sur la seule communauté de communes Porte DrômArdèche, pour cette communauté de communes, près de 11 ha d'activités économiques pour 1000 habitants alors que les autres communautés de communes affichent moins de 5 ha par 1000 habitants ? Pourquoi une telle consommation d'espace sur un territoire où les activités économiques sont déjà très nombreuses et particulièrement sur celui de Porte de DrômArdèche dont les espaces agricoles sont à forte valeur agronomique et les espaces naturels riches de leur biodiversité ?

#### 3 – De vastes zones d'activités multimodales

Le projet prévoit le développement de zones d'activités desservies par le Rhône, le rail et la route alors qu'il ressort de l'Observatoire du SCoT et de l'examen de leur occupation que la très grande majorité des entreprises implantées ou en cours d'implantation privilégient en fait le « tout routier ».

De quelles stratégies d'occupation de l'espace et de transition écologique, est porteur ce projet de SCoT ?

### 4- La problématique « Transport »

- La résidentialisation dans les villages et bourgs se poursuit induisant toujours plus de déplacements liés aux emplois situés dans les pôles urbains et les zones d'activités,
- plus de 50 ha sont consacrés à de nouvelles infrastructures routières,
- les transports collectifs ne font pas l'objet de projets précisés,
- le développement et le cadencement indispensables des TER sont omis alors que le territoire est bien desservi par les infrastructures ferrées,
- la création et le renforcement de nouvelles liaisons routières Est Ouest sont prévus et précisément localisés,

Quelle cohérence entre un projet de SCoT qui inscrit que « priorité doit être donnée aux modes autres que routiers » et ces mesures ?

### 5- Ambitions pour la transition écologique

Le projet de SCoT affirme s'inscrire dans ses priorités, la transition écologique dont le changement climatique et la disparition marquée de la biodiversité et préconise :

- le développement des énergies renouvelables,
- la stabilité des émissions de GES.
- le développement de mobilités alternatives à la voiture.

alors que les projets portés par le SCoT concernent le mode « routier », le développement de vastes zones d'activités économiques et engendrent l'artificialisation des sols,

En quoi le développement des énergies renouvelables permettra-t-il de lutter contre le réchauffement climatique ?

La transition écologique n'exige-t-elle pas plus un changement de fond, beaucoup plus que le timide verdissement envisagé par ce projet de SCoT ?

L'aménagement du territoire à l'échelle d'un tel projet de SCoT, les polarisations urbaines évitant la périurbanisation, le traitement adapté des zones urbaines (renouvellement urbain en lieu et place des « passoires thermiques », traitement des espaces urbains, végétalisation, etc.) ne sont-ils pas des facteurs clés de la lutte contre le changement climatique ?

Le Rapport d'objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Auvergne Rhône-Alpes souligne que l'enjeu climatique sera particulièrement fort dans notre Région.

# L'Urgence Climatique

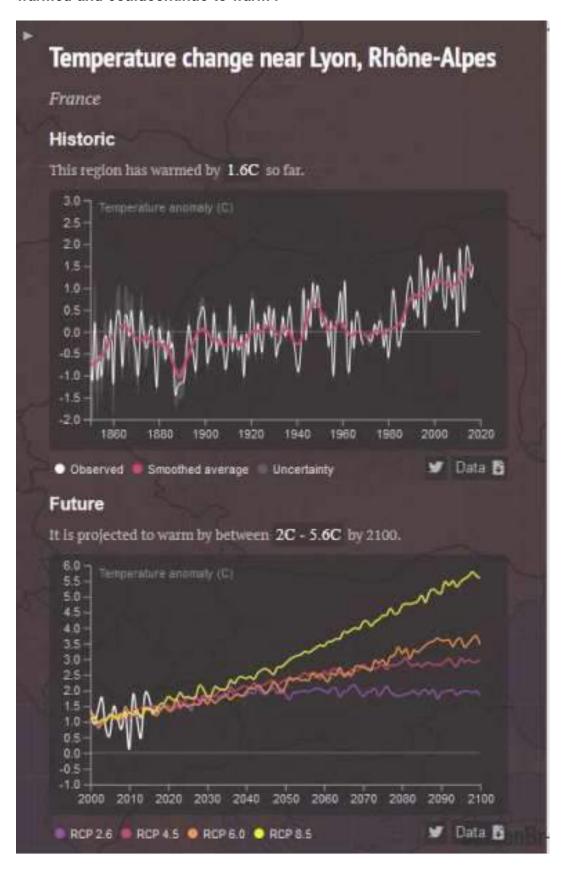
La prise en considération de notre impact sur la planète n'est plus une posture idéologique : c'est désormais une priorité qui engage la survie de l'espèce humaine. Les meilleurs experts scientifiques de la planète nous indiquent que cette priorité doit faire l'objet d'une mobilisation de tous et dans toutes les organisations.

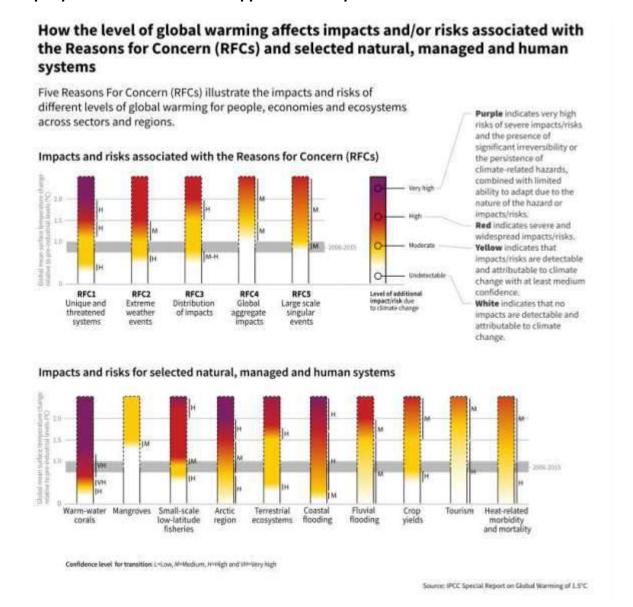
Le Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC) vient de publier son rapport sur les impacts d'un réchauffement climatique global de 1,5 °C à 2 °C et les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre à suivre pour limiter absolument le réchauffement à 1,5 °C.

Ce rapport nous révèle que nous sommes de plus en plus près du mur et que l'émission des gaz à effet de serre continue toujours de croître. En-dessus de +2°, le monde ne sera plus le même. Le recul massif d'émissions nécessaire exige « une transition rapide et de grande portée en matière d'énergies, d'usage des sols, de transports, bâtiments et systèmes industriels », un mouvement « sans précédent » car impliquant tous ces secteurs à la fois.

Vous trouverez ci-dessous deux graphiques qui précisent la dimension du problème et particulièrement pour notre région.

Graphiques extraits de https://www.carbonbrief.org/mapped-how-every-part-of-the-world-has-warmed-and-couldcontinue-to-warm:





# Une faille entre les constats et le projet

Frapna Drôme Nature Environnement participe à de nombreuses commissions consultatives sur le département : dans celles-ci, l'association constate que la lutte contre le dérèglement climatique n'est que rarement évoquée et n'est jamais une hypothèse déterminante pour valider les projets.

Des plans et initiatives vertueux en faveur de l'environnement existent : mais ils ne permettent pas de changer notre trajectoire. Avec des moyens dérisoires, ils tentent de faire oublier une organisation de notre territoire qui est destructrice pour l'environnement et le climat. Cette politique des petits pas ne correspond pas au niveau de l'urgence. Le bilan entre actions de remédiation et destructions reste très négatif.

A l'inverse de ce que préconise le GIEC, malgré les rapports de plus en plus alarmants depuis plus de 30 ans, le territoire drômois, ses collectivités et ses entreprises ne sont pas engagés dans un mouvement sans précédent pour une transition rapide. Ce n'est pas la mise en valeur médiatisée d'un arbre ou d'une plante en pot au centre d'une structure qui permettra l'adaptation de celle-ci aux enjeux. Il faut mener désormais une réflexion prioritaire sur la pertinence de la structure et de l'organisation dans laquelle elle s'intègre, dans un temps où la survie de la société humaine est en question. Qui doit changer de schéma pour mener cette réflexion ? Si les collectivités ne sont pas

Tél.: 04.75.81.12.44 • E-mail: herisson@frapnadrome.org • Site: http://www.frapnadrome.org

capables d'amener ce changement sur leur territoire dans l'intérêt général, qui le fera ? Les entreprises, les citoyens, l'Etat, l'Europe, d'autres puissances internationales...?

Dans le projet de révision du SCoT des Rives du Rhône, le PADD et le DOG évoquent la transition écologique (dont le changement climatique) et présentent quelques mesures pour l'accompagner.

Leur examen montre qu'elles ne sont pas à la hauteur des priorités à donner au changement climatique et à la « perte » de biodiversité.

Les conclusions du GIEC publiées en octobre 2018 engagent à « une transition rapide et de grande portée en matière d'énergies, d'usage des sols, de transports, bâtiments et systèmes individuels » et à un mouvement « sans précédent » car impliquant tous ces secteurs à la fois.

Alors que c'est l'hypothèse qui devrait être prise en compte prioritairement pour son élaboration, pourquoi ce projet de SCoT ignore-t-il aussi délibérément les rapports des experts sur le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité ?

En vous remerciant de l'attention portée à notre contribution et en l'attente des réponses du maître d'ouvrage du projet de révision du SCoT des Rives du Rhône, à notre questionnement,

Pour le Conseil d'administration de Frapna Drôme Nature Environnement,

Marc Papillon Directeur